

L'an deux Mil dix-neuf, le vingt-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 20.12.2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, BARRACHIN Anne-Marie, GESLIN Doriane et ANDARELLI Marie ; Mrs BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, LARUAZ Francis et BASTARD-ROSSET André.

ABSENTS & EXCUSES : Mme CHIMENE-LEBRETON Nathalie ; Mrs AVET-FORAZ André et POCHAT-COTILLOUX Arnaud.

A été élue secrétaire : M. BASTARD-ROSSET André.

I. OBJET : BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

DEL-2019-70 retire & remplace DEL-2019-57

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il faudra procéder au règlement de certaines factures en investissement dès le début de l'année 2020. Afin de pouvoir procéder à ces dépenses d'investissement, il convient de délibérer pour ouvrir les crédits, avant le vote du budget primitif 2020, en application des dispositions de l'article L1212-1 CGLT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire ces dépenses en investissement du budget Principal ;
- **VOTE** l'ouverture des crédits suivants, avant le vote du budget primitif 2020 :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES
20	2051	Concessions et droits similaires	1 000.00
21	2111	Terrains nus	1 700.00
	2117	Bois et Forêts	12 250.00
	2128	Autres agencements et aménagements	5 000.00
	21318	Autres bâtiments publics	31 250.00
	2151	Réseaux de voirie	5 000.00
	21534	Réseaux d'électrification	7 500.00
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 500.00
23	2313	Construction en cours	107 000.00
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	6 100.00
		Total en €	178 300.00

II. OBJET : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

DEL-2019-71 retire & remplace DEL-2019-58

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il faudra procéder au règlement de certaines factures en investissement dès le début de l'année 2020. Afin de pouvoir procéder à ces dépenses d'investissement, il convient de délibérer pour ouvrir les crédits, avant le vote du budget primitif 2020, en application des dispositions de l'article L1212-1 CGLT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire ces dépenses en investissement du budget Eau & Assainissement,
- **VOTE** l'ouverture des crédits suivants, avant le vote du budget Primitif 2020 :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES
21	21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 250.00
	21532	Réseaux Assainissement	2 075.00
23	2315	Immobilisations corporelles en cours	9 500.00
		Total en €	14 825.00

III. OBJET : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3 **DEL-2019-72**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2019 étant insuffisant, il est indispensable de prendre une décision modificative n°3 et d'ouvrir les crédits supplémentaires ci-après :

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	022	022		Dépenses imprévues		450,00
						Total	450,00 €
COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
R	F	77	7714		Recouvrement sur créances admises en non valeur		450,00
						Total	450,00 €

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 06/01/20

Le Maire
Pierre BARRUCAND